



NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Trente deuxième réunion du Comité d'experts

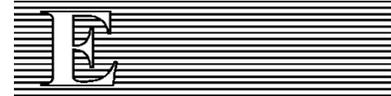


COMMISSION DE L'UNION
AFRICAINNE

Huitième réunion du Comité d'experts

Réunion du Comité d'experts de la sixième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine

Abidjan (Côte d'Ivoire)
21-24 mars 2013



Distr. générale

E/ECA/COE/32/16
AU/CAMEF/EXP/16(VIII)
11 mars 2013

Français
Original : anglais

Évaluation des progrès réalisés en matière d'intégration régionale en Afrique

1. Les communautés économiques régionales (CER) africaines ont entrepris des activités et programmes divers dans de nombreux domaines touchant à l'intégration. Le présent rapport vise à décrire les progrès accomplis dans des aspects clefs de l'intégration, tels le commerce, la promotion de l'investissement, les infrastructures, la libre circulation des personnes, la convergence macroéconomique, l'agriculture et la sécurité alimentaire, la paix et la sécurité, les affaires sociales, le tourisme, l'industrie, la planification et le suivi et l'évaluation. Chacun de ces points est analysé sur le plan de son état d'avancement, des problèmes rencontrés et des perspectives d'avenir. Le rapport contient aussi un bilan de l'intégration au plan continentale, en particulier au niveau de la Commission de l'Union africaine (CUA), en rendant compte des progrès réalisés dans l'exécution des grands programmes et initiatives de l'Union africaine en matière d'intégration. Enfin, plusieurs pratiques exemplaires et données d'expériences sont décrites plus en détails, dont l'initiative tripartite de la Communauté de l'Afrique de l'est (CAE), de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et du Marché commun des États de l'Afrique orientale et australe (COMESA) visant à créer une zone commune de libre-échange. Le rapport examine les progrès réalisés dans le processus de négociation tripartite, ainsi que dans la mise en œuvre des différents programmes convenus.

A. État de l'intégration dans les communautés économiques régionales

2. En tant que bloc économique, les pays africains sont très bas sur l'échelle mondiale. Le continent africain abrite 14 % de la population mondiale; il représente moins de 3 % du PIB mondial et ne reçoit que 3 % des investissements directs étrangers. Dans les échanges mondiaux de marchandises, il ne représente que 1,8 % des importations et 3,6 % des exportations. Ces taux sont encore plus bas dans le secteur des services: 1,7 et 1,8 %, respectivement. Bien que généralement plutôt défavorable, la situation est assez mitigée si l'on considère les pays individuellement. Les échanges intra-africains s'élèvent à environ 12 % par rapport aux échanges du continent, contre un taux d'échanges intrarégionaux de 60, 40 et 30 % respectivement pour l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Même en prenant en compte le commerce transfrontière informel non enregistré, les échanges intra-africains ne dépassent sans doute pas le niveau de 20 %, qui reste inférieur à celui des autres grandes régions du monde.

3. Les huit CER reconnues par l'Union africaine, qui constituent les « piliers » de la Communauté économique africaine, progressent vers la mise en œuvre du Traité d'Abuja à des vitesses différentes. La CAE est la plus avancée et a institué son marché commun en 2010; le COMESA a institué son union douanière en juin 2009; la SADC et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont fait des progrès dans la mise en place de leur zone de libre-échange et s'approprient à lancer leur union douanière en 2013 et 2015 respectivement. La Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) est une zone de libre-échange depuis 2004, mais est confrontée à d'énormes difficultés dans l'application de l'accord. L'Union du Maghreb arabe (UMA), la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) avancent lentement et en sont encore aux premières phases de la coopération entre États membres.

Élimination des barrières non tarifaires

4. Outre les problèmes qu'elles rencontrent dans l'application des accords de libre-échange déjà adoptés, les CER sont confrontées à des obstacles non tarifaires au commerce. À cet égard, les CER ont des approches différentes. Les trois CER qui ont noué une entente tripartite ont adopté un programme d'élimination des barrières non tarifaires, qui utilise l'Internet et qui permet aux parties prenantes dans les États membres de signaler les cas qui se présentent et de suivre la manière dont

les barrières rencontrées sont éliminées. La CEDEAO a choisi de mettre en place des comités nationaux, ainsi que des bureaux qui reçoivent les plaintes aux frontières. Les autres CER n'ont encore rien mis en place.

Mise en place d'un système de guichet unique à la frontière

5. L'un des principaux outils de facilitation du commerce est le poste frontière à guichet unique, qui permet de minimiser le temps nécessaire pour passer les frontières sur les principaux axes de transport dans la région, temps souvent long du fait de l'inadéquation des installations, de procédures encore manuelles, de la longueur et du caractère non intégré des procédures et de la mauvaise organisation de la circulation. Selon le concept de guichet unique, un véhicule s'arrête une seule fois à l'aller, puis au retour, ce qui accélère la circulation des personnes et des biens et permet aux agents frontaliers des deux États partenaires de procéder conjointement à l'inspection du véhicule. Ce concept a d'abord été appliqué au point de passage de Chirundu, à la frontière entre le Zimbabwe et la Zambie, et l'expérience a été concluante. Ces guichets uniques sont devenus monnaie courante dans plusieurs CER, dont la CAE, la CEDEAO, la CEEAC, le COMESA et la SADC.

Politiques de la concurrence et promotion des investissements

6. Peu nombreuses sont les CER qui ont élaboré des politiques de concurrence et généralement ce sont celles qui soit ont mis en place une union douanière et un marché commun, soit s'en rapprochent. Le COMESA a créé l'Agence régionale d'investissement, sise au Caire (Égypte), dont le rôle est de coordonner et renforcer les activités des organismes nationaux de promotion des investissements dans la sous-région. Le COMESA a tenu quatre forums sur l'investissement pour se faire connaître comme destination de choix des investissements et créer des liens entre acteurs COMESA et non COMESA. La CAE a mis en place un code type des investissements et des plans sont en cours pour en faire une loi ou un protocole visant à attirer les investissements vers la CAE.

7. Le Conseil commercial de l'Afrique de l'Est fédère les associations professionnelles représentant le secteur privé et les milieux d'affaires des cinq pays d'Afrique de l'Est (Burundi, Kenya, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Rwanda). Il a publié un annuaire des entreprises d'Afrique de l'Est (East African Business Directory), le premier et le plus complet du genre. La SADC a mis la dernière main à un protocole sur le financement et l'investissement en 2006, qui est entré en vigueur en avril 2010. La CEDEAO est active sur trois fronts: la création d'un marché commun d'investissement, l'amélioration du climat d'investissement et l'intégration du marché financier. La CEEAC œuvre à la mise en place d'une stratégie régionale de promotion de l'investissement et d'un fonds de garantie pour les petites et moyennes entreprises (PME).

Infrastructures

Transports routiers

8. Soucieux d'assurer l'entretien et la bonne gestion de leurs infrastructures routières existantes et à venir, les pays du COMESA ont entrepris de réformer la gestion et le financement des routes. La plupart d'entre eux (Djibouti, Éthiopie, Kenya, Malawi, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Soudan, Zambie et Zimbabwe) ont mis en place des fonds routiers et des agences de développement routier pour assurer l'entretien des réseaux aux niveaux régional et national. La principale source de financement pour l'entretien des routes est une taxe prélevée sur les carburants,

tandis que leur construction et leur réfection sont financées par des crédits publics, des emprunts auprès des banques de développement et des fonds provenant de l'aide à la coopération.

9. La CEDEAO a établi dans tous ses États membres des comités nationaux chargés des transports routiers et de la facilitation du transport, où sont représentés tous les acteurs publics et privés concernés, de manière à garantir la libre circulation du commerce et du transport. Elle coordonne par ailleurs un programme de route transnationale et de facilitation du transport entre le Nigéria et le Cameroun (couloir routier Bamenda-Enugu) financé par la Banque africaine de développement (BAD) et la construction de trois ponts essentiels en Sierra Leone (Moa, Sewa et Waanje). Elle facilite également la mise en valeur du couloir routier Abidjan-Lagos dans le cadre du programme de facilitation du transport et du commerce Abidjan-Lagos, qui comprend la réfection de tronçons routiers au Bénin, au Ghana et au Togo.

10. Bien que, entre pays membres de l'IGAD, les projets de transport soient traités au niveau bilatéral, l'IGAD a continué à faire campagne pour les projets suivants et mobiliser des fonds en leur faveur:

- Couloir Nairobi–Addis-Abeba (route Isiolo–Moyale–Addis-Abeba): différents tronçons en sont à divers stades de mise en œuvre (adjudication, construction et réfection) et le financement vient de la BAD et de l'Union européenne;
- Couloir Kampala–Djouda: tronçon Nimule–Djouda en construction au Soudan du Sud; Gulu–Nimule (Ouganda) en cours d'adjudication;
- Couloir de Berbera (Somaliland–Éthiopie): étude de faisabilité et de services d'ingénierie en cours d'adjudication;
- Couloir Djibouti–Addis-Abeba: tronçon restant (Arta–Guelile sur le territoire de Djibouti) en cours d'adjudication.

11. La CAE a recensé cinq grands couloirs sur son territoire (soit une longueur totale d'environ 12 000 km), qui constituent une priorité stratégique et demandent une réfection et une modernisation pour compléter le réseau routier de la Communauté. Ses principales réalisations comprennent à ce jour:

- Études de faisabilité et plans détaillés pour les routes Arusha–Holili–Taveta, Malindi–Lunga-Lunga et Tanga–Bagamoyo;
- Étude exploratoire sur la capacité de passation de contrats en génie civil de l'Afrique de l'Est;
- Services d'audit pour le projet de mise en valeur de la route Arusha–Namanga–fleuve Athi;
- Étude sur la stratégie de transport de l'Afrique de l'Est et le programme de mise en valeur du secteur routier régional et projet de facilitation du transport en Afrique de l'Est.

12. Au titre de la mise en œuvre du Plan directeur consensuel des transports en Afrique centrale de la CEEAC et de ses projets prioritaires, on notera la réalisation du projet d'autoroute Fougamou–Doussala–Dolisie (Gabon–Congo), la conception du projet routier Ouesso–Sangmélina et un projet de facilitation des transports le long du couloir routier Brazzaville–Yaoundé.

Transports ferroviaires

13. Bon nombre des nouveaux projets ferroviaires en cours en Afrique sont réalisés dans le cadre de l'Union africaine des chemins de fer, qui plaide pour la construction de chemins de fer à écartement standard. Il est prévu de mettre en place en Afrique de l'Est et en Afrique australe les liaisons suivantes au titre de la formule retenue de couloir: Liaison ferroviaire pour Djibouti, l'Éthiopie, le Soudan du Sud et le Soudan reliant Djibouti à Djouba, liaison ferroviaire entre l'Éthiopie, le Kenya et le Soudan du Sud pour connecter le port de Lamu et Djouba (avec une connexion au réseau Éthiopie/Djibouti via Moyale), liaison ferroviaire du bassin de la Kagera reliant le Burundi, la République-Unie de Tanzanie et le Rwanda à partir d'Isaka (dont l'étude de faisabilité a été financée par la BAD).

14. En outre, Djibouti, l'Éthiopie et les cinq pays de la CAE ont décidé de se doter de réseaux ferroviaires à écartement standard en lieu et place des réseaux actuels à voie étroite. Le principal projet régional de la CEEAC dans le domaine des transports ferroviaires est l'extension de la ligne Leketi–Franceville entre le Gabon et la République du Congo.

Transports aériens

15. Divers programmes et initiatives sont en cours d'exécution dans les CER. La Civil Aviation Safety and Security Oversight Agency (CASSOA), organisme de la CAE chargé de la sécurité aérienne, a déménagé et occupe maintenant son siège définitif à Entebbe (Ouganda). La CEDEAO met l'accent sur la mise en application de la Décision de Yamoussoukro sur la libéralisation du transport aérien; ainsi, l'Autorité de la CEDEAO a adopté en février 2012 un cadre juridique commun aux États membres en matière de transport aérien. Tous les pays membres de la CEEAC participent actuellement aux différents projets menés dans le cadre des programmes de développement coopératif de la sécurité opérationnelle et de maintien de la navigabilité (COSCAP). Enfin, les ministres responsables de l'aviation civile réunis à Bujumbura le 11 juin 2012 ont adopté le Code de l'aviation civile de l'Afrique centrale.

Énergie

16. Le COMESA a récemment lancé un programme énergétique dont l'idée maîtresse est de promouvoir la coopération régionale dans les domaines du développement énergétique, du commerce et du renforcement des capacités. Il a par ailleurs adopté en novembre 2007 un cadre type en matière de politique énergétique et a créé une base de données de référence sur les énergies renouvelables. Le Pool énergétique de l'Afrique de l'Est, créé en 2005, est devenu en novembre 2006 une institution spécialisée du COMESA et un instrument de renforcement de l'interconnexion énergétique dans la région et avec le reste de l'Afrique. Il a adopté une feuille de route stratégique pour 2025 et défini sa conception du marché régional. Ont aussi été institués un plan directeur énergétique, un code de réseau et un organisme de réglementation indépendant.

17. Le plan directeur énergétique pour l'Afrique de l'Est a été achevé en mai 2011 et approuvé par le Conseil sectoriel de l'énergie de la CAE en juin 2011. Le plan directeur contient dans ses grandes lignes un programme de génération et de transmission à moindre coût au vu de la demande d'électricité de la région pour 2013-2038. Ce plan a été élaboré conjointement avec un code d'interconnexion qui régira la conception des systèmes de transmission et les besoins opérationnels d'interconnexion au niveau régional. Le Pool énergétique ouest-africain a poursuivi ses efforts pour mettre à jour le plan directeur de la CEDEAO en matière de production et de distribution, adopté en novembre 2011. Il a coordonné les actions menées au titre du programme d'urgence pour les villes de Bissau et Conakry. L'Autorité régionale de la CEDEAO pour la régulation de l'électricité est entrée dans la phase opérationnelle de la mise en place d'un marché régional de l'électricité en janvier 2011. Les États membres de la CEEAC ont créé en avril 2003 le Pool énergétique de l'Afrique centrale, devenu ensuite institution spécialisée de la CEEAC. Une de ses principales réalisations est d'avoir avancé dans la mise en œuvre du projet hydroélectrique du grand Inga.

Libre circulation des personnes

18. En ce qui concerne la libre circulation des personnes, des résultats remarquables ont été obtenus par la CEDEAO, la CAE et l'UMA; en revanche, la CEEAC, la CEN-SAD, le COMESA, l'IGAD et la SADC continuent d'être confrontées à des difficultés dans ce domaine. En dépit des progrès accomplis, plusieurs obstacles ralentissent, voire sapent le processus d'intégration. La circulation des personnes rencontre un certain nombre de problèmes, dont certains liés à l'infrastructure, particulièrement le transport routier, où on observe un très grand nombre de barrages routiers érigés par les forces de sécurité, ainsi que des barrages illégaux et une situation d'insécurité. Les pays invoquent généralement la sécurité comme principale raison pour retarder la mise en œuvre des décisions relatives à la libre circulation des personnes qui ont été prises au niveau régional.

Convergence macroéconomique

19. Au titre de la mise en œuvre de leurs programmes de coopération monétaire, les communautés économiques régionales (CER) se trouvent à différentes étapes de l'intégration. Le COMESA s'est doté d'un cadre de surveillance budgétaire multilatérale, d'un plan de renforcement du système financier et de stabilité et d'un cadre d'évaluation de la stabilité du système financier. De plus, l'Institut monétaire du COMESA a été créé en 2011 à Nairobi (Kenya), afin d'entreprendre les travaux préparatoires à la mise en œuvre des étapes du programme de coopération monétaire du COMESA. La Communauté a également lancé un système régional de paiement et de règlement. Les travaux préparatoires en vue de la transition vers une union monétaire dans le cadre de la CAE sont en cours. Les négociations relatives à un protocole sur le sujet sont à un stade avancé. L'examen des critères de convergence macroéconomique de la CAE est quasiment achevé. La CEDEAO a adopté une feuille de route, qui prévoit le lancement d'une deuxième zone monétaire d'ici à 2015 et sa fusion avec la zone du franc CFA d'ici à l'an 2020.

Agriculture et sécurité alimentaire

20. Soucieux d'accélérer la mise en œuvre de sa politique agricole commune, le Conseil des ministres de la CEDEAO a adopté d'importantes réglementations stratégiques. En outre, le Plan stratégique communautaire pour la transformation et le développement du secteur de l'élevage a été élaboré et adopté, un aspect important de la mise en œuvre de la politique agricole aux plans national et régional dans le secteur des ressources animales.

21. L'Alliance pour le commerce des produits de base en Afrique de l'Est et en Afrique australe est une institution spécialisée du COMESA. De son côté, la SADC poursuit le suivi et la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action sur l'agriculture et la sécurité alimentaire de Dar es-Salaam, ainsi que des priorités en matière de sécurité alimentaire et de ressources naturelles du Plan indicatif stratégique régional de développement. En outre, elle est en train de mettre en place le Réseau pour la sécurité des semences dans la région de la SADC, qui vise à faciliter la création d'un marché régional de semences. Elle s'emploie à faciliter la mise en place du système harmonisé de semences dans tous les États membres de la Communauté. L'IGAD a élaboré un programme régional de gestion des risques de catastrophe, et a entrepris de créer un fonds régional de lutte contre les catastrophes, ainsi que d'établir une carte et un atlas des principaux aléas à l'origine des catastrophes dans la région. La CAE a élaboré un plan d'action en matière de sécurité alimentaire pour 2011-2012, qui a été approuvé par le sommet de la Communauté tenu en avril 2011. Elle a pris plusieurs initiatives visant à faciliter et à accélérer le développement du secteur agricole. La CEEAC met en œuvre son programme régional pour la sécurité alimentaire et sa politique agricole commune.

B. Progrès au niveau continental

Le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA)

22. Le PIDA comporte un cadre qui permettra de satisfaire à la demande d'infrastructures dans chaque secteur jusqu'à 2040 (ou 2020 pour les technologies de l'information et de la communication). Il comprend également des composantes visant à combler les déficits prévisionnels d'infrastructure et à éliminer les goulets d'étranglement éventuels, qui ont été élaborées sur la base des prévisions de l'offre et de la demande et des inefficacités institutionnelles. Il comprend également des options pour l'identification, la préparation et le financement des projets. Le programme s'articule autour de cibles à court et moyen terme, notamment 2020 et 2030, ainsi que des projections à long terme aux fins de répondre à la demande à l'horizon 2040. La liste des projets et programmes à mettre en œuvre à court terme a été insérée dans le Plan d'action prioritaire du PIDA. Le coût global du Programme est actuellement estimé à plus de 360 milliards de dollars des États-Unis. L'investissement global requis pour l'exécution du Plan d'action prioritaire de 2012 à 2020 devrait se situer autour de 68 milliards de dollars, soit 7,5 milliards par an au cours des neuf prochaines années. La mobilisation des fonds pour la réalisation du PIDA continue cependant d'être problématique.

Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA)

23. Des progrès considérables ont été réalisés dans la réalisation des objectifs fixés dans la Déclaration de Maputo sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique: consacrer au moins 10 % du budget national annuel à l'agriculture et réaliser au moins 6% de croissance dans le secteur. Il ressort des récentes statistiques que neuf pays ont soit atteint, soit dépassé la cible de 10 %, neuf autres consacrent entre 5 et 10 % de leur budget total à l'agriculture et 29 moins de 5 %. Le nombre de pays ayant signé leur pacte PDDAA national est passé à 29, dont 21 ont achevé l'élaboration des plans d'investissement nationaux fondés sur le PDDAA, qui ont également fait l'objet d'un examen indépendante.

Institutions financières africaines

24. La CUA travaille en étroite collaboration avec l'Association des banques centrales africaines en vue de mettre au point une stratégie conjointe de création d'une banque centrale africaine. Cette stratégie devrait être soumise pour examen à la prochaine réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA qui se tiendra en mars 2013 et par la suite, pour adoption, au Sommet des chefs d'État et de gouvernement prévu pour juillet 2013.

25. Le Comité directeur du Fonds monétaire africain a achevé la rédaction du protocole et des statuts portant création du Fonds. Le protocole a été examiné au sommet de l'Union africaine tenu en janvier 2011, qui a recommandé son examen par les ministres de la justice avant adoption. Par ailleurs, la CUA continue de travailler au texte avec le Fonds monétaire international avant sa soumission aux experts des États membres pour examen en février 2013, puis à la réunion conjointe des ministres des finances de l'Union africaine et de la CEA en mars 2013. On prévoit de soumettre le texte final pour adoption au sommet de juillet 2013.

Charte africaine de la statistique et Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique

26. L'utilisation de statistiques de qualité, fiables et comparables est essentielle pour tout processus de suivi et d'évaluation. À cet égard, la Charte africaine de la statistique, qui exhorte les fournisseurs, les producteurs et les utilisateurs des données statistiques à collaborer plus étroitement et efficacement afin d'améliorer la qualité et l'utilité de l'information statistique, a été adoptée par les chefs d'État et de gouvernement en février 2009. À ce jour, elle a été signée par 22 pays et ratifiée par seulement six pays. La Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique a été adoptée par les chefs d'État et de gouvernement en juillet 2010 et est actuellement mise en œuvre par les parties prenantes.

Création d'une zone continentale de libre-échange en Afrique et stimulation du commerce intra-africain

27. À sa dix-huitième session ordinaire tenue en janvier 2012 à Addis-Abeba (Éthiopie) sur le thème « Stimuler le commerce intra-africain », la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine a adopté une décision et une déclaration traduisant l'engagement politique ferme des dirigeants africains à accélérer et à approfondir l'intégration des marchés du continent. Les chefs d'État et de gouvernement ont convenu d'une feuille de route pour la création d'une zone continentale de libre-échange à la date indicative de 2017. À la dix-neuvième session ordinaire de la Conférence, les chefs d'État et de gouvernement africains ont adopté une décision par laquelle ils ont exprimé leur satisfaction au vu des avancées majeures dans la mise en place de la zone continentale de libre-échange et la stimulation du commerce intra-africain, notamment les progrès accomplis dans l'opérationnalisation du Comité africain de haut niveau sur le commerce, et ont pris note des conclusions des consultations du comité constitué de sept chefs d'État et de gouvernement sur les problèmes que posent le faible niveau du commerce intra-africain, le déficit en infrastructures et l'insuffisance des capacités de production au regard de la nécessité d'accélérer la création de la zone continentale de libre-échange et de stimuler les échanges intra-africains.

Le Programme minimum d'intégration (PMI)

28. Le Programme minimum d'intégration a été élaboré par la CUA en étroite collaboration avec les CER, et a été adopté en tant que « cadre stratégique et continental dynamique de l'intégration ». La CUA a établi un plan d'action pour la mise en œuvre du PMI, qui a été adopté à la cinquième Conférence des ministres en charge de l'intégration africaine et approuvé par les chefs d'État et de gouvernement au sommet de l'Union africaine de janvier 2012. La Commission a aussi été mandatée pour évaluer les ressources nécessaires à l'exécution de chaque activité et de chaque projet contenus dans le Plan d'action, dont le coût global de mise en œuvre est estimé à 110 950 millions de dollars des États-Unis. La CUA travaille en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement afin d'élaborer une stratégie de mobilisation en faveur du Plan d'action et de mettre en place un fonds d'intégration.

C. Quelques pratiques optimales en matière d'intégration régionale

29. Certaines pratiques optimales observées dans les CER apportent des changements qui méritent d'être notés. En ce qui concerne le commerce et l'intégration des marchés, le COMESA, la CAE et la SADC mettent en œuvre, par exemple, un mécanisme en ligne de rapport, de suivi et d'élimination des barrières non tarifaires, conçu pour permettre aux opérateurs des secteurs public et privé de signaler les cas de barrières non tarifaires. À ce jour, 329 plaintes ont été ainsi enregistrées, dont environ 227 (69 %) ont été réglées. Par ailleurs, les trois CER s'emploient vigoureusement à mettre en œuvre leur accord tripartite sur la zone de libre-échange qui permettra d'unifier leur espace commercial (qui totalise plus de 500 millions de consommateurs), fournissant ainsi un tremplin solide vers la réalisation de la zone continentale de libre-échange en 2017. À leur deuxième sommet tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) en 2011, les chefs d'État et de gouvernement des trois CER ont signé une déclaration marquant le lancement des négociations visant à l'établissement de la zone de libre-échange et adopté la feuille de route correspondante, ainsi que les principes de négociation, les procédures et le cadre institutionnel y relatifs. La zone de libre-échange tripartite reposera sur trois piliers, qui sont l'intégration des marchés, le développement des infrastructures et le développement industriel. La libre circulation des personnes pour affaires sera négociée suivant une procédure séparée. Les autres CER sont exhortées à engager des efforts de fusion similaires pour faire avancer le processus visant à mettre en place la zone continentale, l'union douanière et le marché commun africains.

30. S'agissant de la libre circulation des personnes et du droit d'établissement, le passeport régional de la CEDEAO est un des meilleurs exemples d'un titre de voyage régional commun institué pour renforcer la libre circulation des personnes. Il porte l'emblème de la CEDEAO sur la couverture, permet de voyager partout dans le monde et est actuellement délivré par le Bénin, la Guinée, le Libéria, le Niger, le Nigéria et le Sénégal. Depuis le 1^{er} janvier 2013, le Rwanda délivre un visa à l'arrivée pour tous les ressortissants africains. À la CAE, le Kenya et le Rwanda sont en train de mettre en application un accord bilatéral permettant aux ressortissants de chaque pays de s'établir librement dans l'autre. L'accord prévoit aussi la suppression de toute taxe pour l'obtention d'un permis de travail. Le Kenya et l'Ouganda appliquent un accord similaire.

Systèmes de paiement

31. M-Pesa est un service bancaire qui n'a pas d'agences et qui est conçu pour permettre aux utilisateurs d'effectuer des transactions bancaires de base sans avoir à se rendre dans une banque. Les utilisateurs peuvent déposer et retirer de l'argent auprès d'un réseau de revendeurs et de distributeurs de téléphonie mobile qui font ainsi fonction d'agent bancaire. Actuellement, M-Pesa compte plus de 10 millions d'abonnés et représente rien que pour le Kenya plus de 2 millions de transactions par jour et plus de 415 millions de dollars des États-Unis par mois échangés entre particuliers. C'est un important exemple de système financier régional créé en partenariat par les secteurs public et privé et offrant des services financiers abordables, sûrs et efficaces à ceux qui font du commerce transfrontière, y compris parmi la population non bancarisée ou rurale.

D. Conclusion et recommandations

32. Les CER et leurs États membres avancent dans le processus d'intégration selon des rythmes différents. Des progrès notables ont été enregistrés sur plusieurs fronts. Néanmoins, s'attaquer à certains problèmes clefs mis en évidence dans les recommandations ci-après peut grandement contribuer à faire avancer le programme d'intégration:

a) Les États membres devraient accorder la priorité voulue aux programmes et projets d'intégration régionale au niveau national et les appliquer rigoureusement, en veillant à ce qu'il y ait un large dialogue avec le secteur privé et la société civile afin de renforcer la participation de ces derniers dans le processus;

b) Le rôle des CER dans le suivi et l'évaluation rigoureux du processus d'intégration doit être renforcé à cet égard;

c) Les pratiques optimales se multiplient sur le continent. Les États membres et les CER doivent avoir un cadre pour échanger ces pratiques et s'en inspirer afin de faire avancer le processus d'intégration régionale;

d) Le travail en cours sur la recherche de nouvelles sources de financement à l'Union africaine devrait être soutenu par les CER et les États membres en vue de financer et de concrétiser les programmes d'intégration; les CER qui ne l'ont pas encore fait devraient également commencer à réfléchir à la mise en place de leurs propres sources novatrices de financement.